RAPPORT D'ACTIVITE 2024

CONSEIL d'ARCHITECTURE, d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT de VAUCLUSE

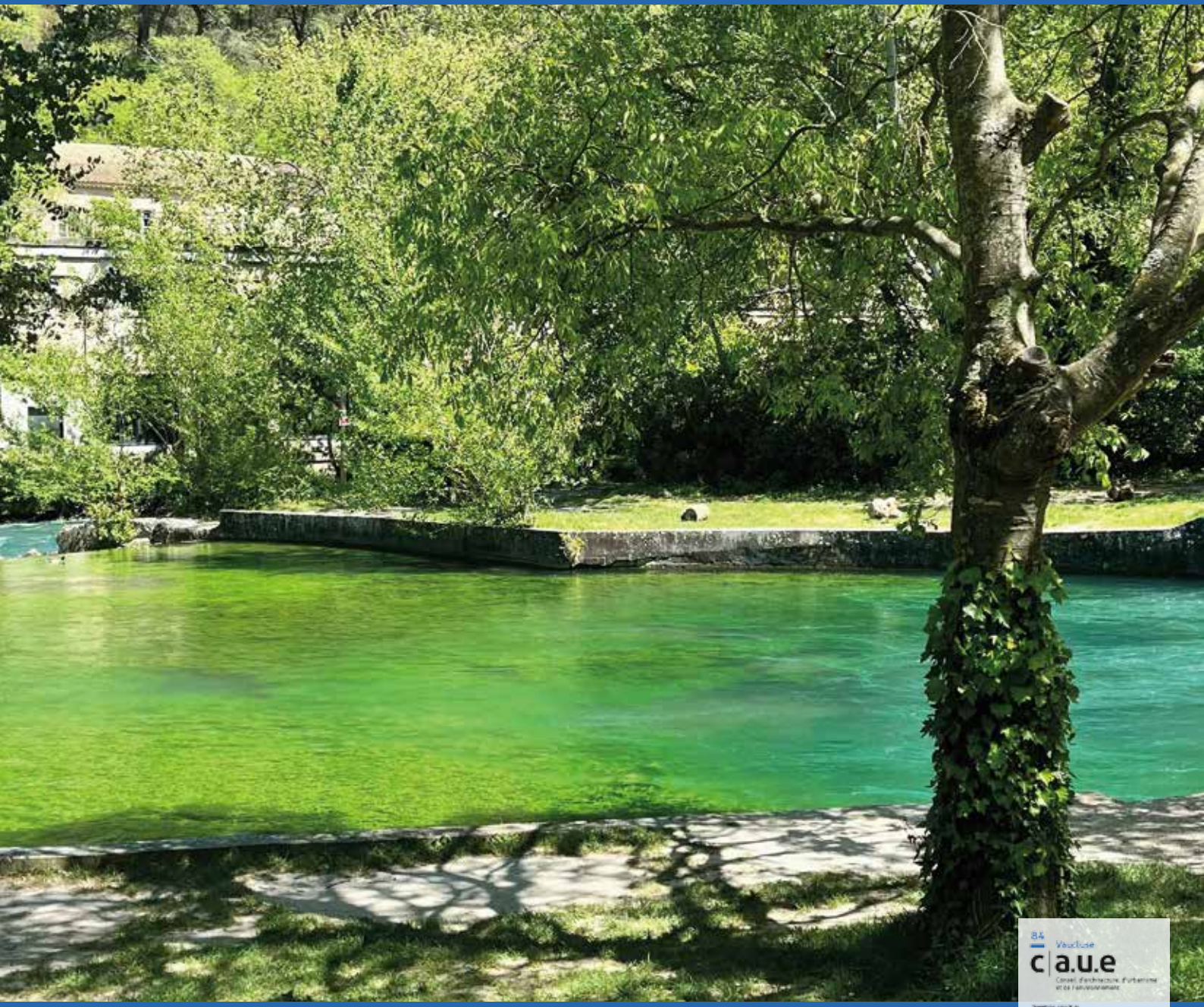

INFORMER - SENSIBILISER - CONSEILLER - FORMER

84 Vaucluse
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Département VAUCLUSE

SOMMAIRE

Edito	*1*
1-Missions du CAUE	*2*
2-Finances et chiffres clés	*4*
3-Projets territoriaux de valorisation et de développement durable	*8*
4-Urbanisme	*11*
5-Aménagement d'espaces publics	*14*
6-Construction et aménagement de bâtiments publics	*18*
7-Protection et mise en valeur du patrimoine bâti	*22*
8-Protection et mise en valeur du patrimoine naturel	*26*
9-Sensibilisation et formation	*30*
10-Jurys et commissions	*33*
11-Assistance architecturale	*35*
Carte des secteurs 2025	*37*
L'équipe et le bureau 2025	*38*

***Couverture** : Fontaine-de-Vaucluse - CAUE de Vaucluse©*

EDITEUR

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse
51 rue des Fourbisseurs - 84000 Avignon
Tél. : 04 90 13 49 50
Mail : secretariat@caue84.fr
Site : www.caue84.fr
Directrice de la publication : Corinne Testud-Robert
ISSN 1169 - 4645
Impression 300 exemplaires - Imprimerie Cornu Avignon
Maquette : KH Communication

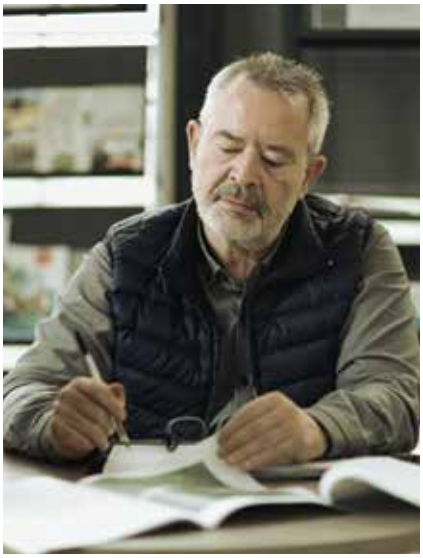

A CLAUDE, NOTRE CHER COLLÈGUE

Claude Commune, architecte conseil pour le CAUE depuis près de 25 ans, nous a quitté en ce début d'année 2025.

Préférant l'écoute à la palabre, Claude n'en était pas moins engagé concernant l'architecture et savait transmettre en toute simplicité.

Il était apprécié par les élus et le personnel des communes de son secteur, pour son professionnalisme et sa discrétion.

Parti soudainement, ses collègues regretteront particulièrement sa gentillesse.

Merci Claude, pour toutes ces années parcourues avec nous.

Convaincu que l'exemplarité des collectivités locales dans la promotion et la préservation du cadre de vie est primordiale, le CAUE de Vaucluse prône, depuis 45 ans, une vision complète embrassant espace bâti comme non bâti et une pensée pour l'économie de moyens et des ressources. Ces valeurs résonnent d'autant plus aujourd'hui, dans un contexte de troubles climatiques et difficultés budgétaires. Ainsi, le CAUE apporte son expertise pluridisciplinaire englobant l'architecture, l'urbanisme, le paysage, l'environnement et bien d'autres domaines, dans une esprit d'écoute et d'échanges avec les acteurs du territoire. Cette approche globale nécessite une coordination efficace avec les autres acteurs du département de Vaucluse. En ce sens, le CAUE est un partenaire indispensable par ses compétences et son expérience de terrain.

Ce rapport témoigne de notre engagement continu à promouvoir la qualité architecturale, paysagère et environnementale dans notre département, ainsi que nos actions pour accompagner les collectivités et les citoyens dans leurs projets. L'année 2024 est marquée par une hausse des accompagnements paysagers et environnementaux auprès des collectivités, ainsi que la réutilisation de l'existant. En raison de la conjoncture défavorable en matière de construction, l'activité de conseil aux particuliers a connu une baisse en fin d'année. 2024 est également l'année d'un nouveau départ, avec le déménagement de nos locaux en centre-ville d'Avignon, où nous vous accueillerons avec plaisir.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers toute l'équipe et les administrateurs du CAUE pour leur engagement et leur confiance. Leurs efforts ont permis de mener à bien l'ensemble de nos missions. Je suis certaine que la lecture de ce rapport vous fournira des idées, des informations et des outils précieux pour améliorer la qualité de vie sur notre territoire.

Corinne Testud-Robert
Présidente du CAUE de Vaucluse
Vice-Présidente du Département

1 MISSIONS du CAUE

Le CAUE, ou Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture de 1977.
Le législateur ayant réaffirmé récemment que l'architecture, les paysages et le patrimoine étaient d'intérêt public, il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental.
En outre, au vu de son impact sur nos territoires, la prise en compte du dérèglement climatique constitue un axe majeur de ses actions.
Le CAUE a été créé à l'initiative du Département de Vaucluse, il est présidé par une élue locale : Corinne Testud-Robert, Vice-Présidente du Conseil Départemental.

LES CAUE SONT INVESTIS DE 4 MISSIONS :

Extraits de la loi du 3 janvier 1977

Conseiller les collectivités

Le CAUE est à la disposition des collectivités et administrations publiques qui peuvent le consulter pour tout projet d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement : diagnostics territoriaux, analyse de paysage, études préalables aux documents d'urbanisme, guides de recommandations architecturales et paysagères, accompagnement des projets d'équipements publics, etc... Et notamment afin de limiter les conséquences du dérèglement climatique sur nos territoires.

Conseiller les particuliers

Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.

Former

Le CAUE contribue à la sensibilisation et à la formation des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Sensibiliser

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, notamment au travers des permanences effectuées en communes.

84 Vaucluse c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

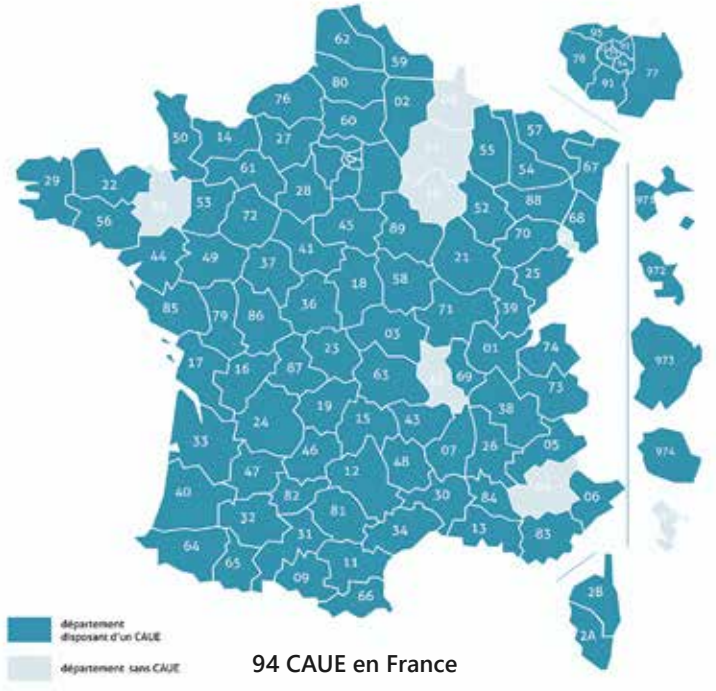

94 CAUE en France

UN ORGANISME ASSOCIÉ DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Historiquement né de la volonté du Département, c'est ce dernier qui est en charge au sein du Conseil d'Administration, de la gouvernance de l'association.
Les deux institutions consolident en permanence leur partenariat en développant, à côté des traditionnelles missions de conseil au public et d'accompagnement des collectivités, des missions d'accompagnement aux services du Département.
La convention cadre liant le CAUE au Département définit ainsi des axes d'intervention communs permettant de créer des articulations entre les dynamiques portées par les deux partenaires pour favoriser des synergies de développement territorial à l'échelle du Vaucluse. Les axes d'intervention convergent avec les axes de la stratégie « Vaucluse 2025-2040 » :
- Accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse,
- Soutenir la structuration des territoires de proximité,
- Contribuer à une société plus inclusive et plus solidaire,
- Refonder une gouvernance partenariale,
En 2024, la convention cadre est établie entre le CAUE et l'Agence technique départementale Vaucluse Ingénierie, dont le CAUE est partenaire.

Département de VAUCLUSE

2 FINANCES et CHIFFRES CLÉS

Les recettes du CAUE proviennent essentiellement du produit de la taxe d'aménagement perçue par le Département ainsi que des adhésions et contributions des collectivités membres.

Les comptes 2024 s'établissent à 1 306 225 € en recettes et 1 249 750 € en dépenses, soit une réduction des dépenses de près de 10% et un résultat positif de 56 475 €.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le montant de la taxe d'aménagement, taxe affectée qui finance les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des CAUE reversée au CAUE de Vaucluse au titre de 2024 par le Conseil départemental, a été de 946 000 €, incluant désormais la part variable de 70 000 € pré-existant.

ADHÉSIONS

Le montant des adhésions reste stable à 104 352 € pour 160 adhérents.

131 communes sur les 151 du département sont ainsi adhérentes.

Un nouvel EPCI (CotéLub) a rejoint les adhérents du CAUE en 2024.

CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Le montant des conventions, passées pour la plupart avec des collectivités dont le conseil départemental, s'élève à 201 260€, soit près de 15% des produits d'exploitation.

Il faut noter qu'additionné aux adhésions, ce montant représente plus de 23,4 % des produits d'exploitation.

SUBVENTIONS

DDT : Poursuite de l'accompagnement de projets d'aménagement durable en Vaucluse pour 10 000€ en 2024 et 6 670€ de prorata pour adapter la convention au calendrier civil.

DREAL : 10 000€ pour l'élaboration et l'animation d'un séminaire relatif à la performance énergétique et la préservation du patrimoine.

RÉPARTITION DES RECETTES SUR LES CONVENTIONS 2024 PAR TYPE D'ACTIVITÉ

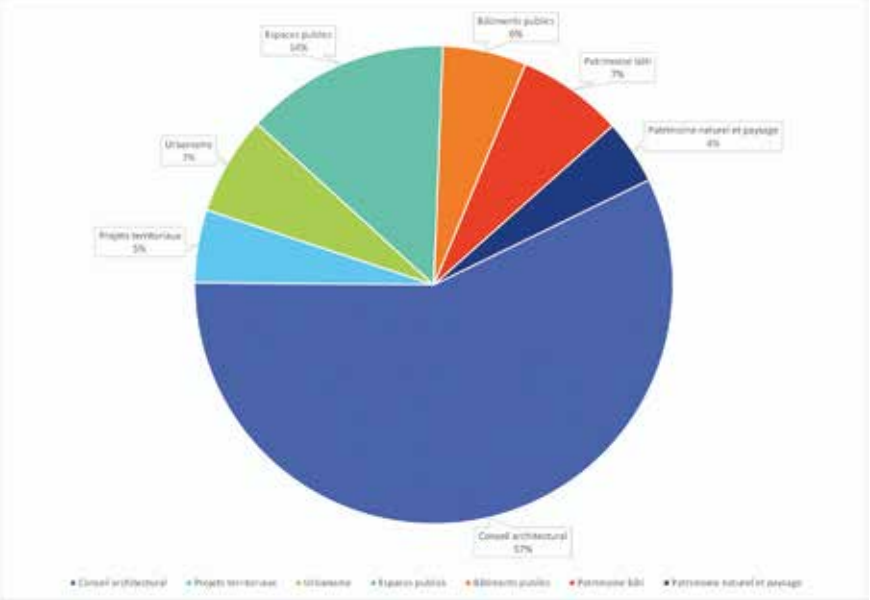

ÉVOLUTION DES RECETTES DE 2018 À 2024

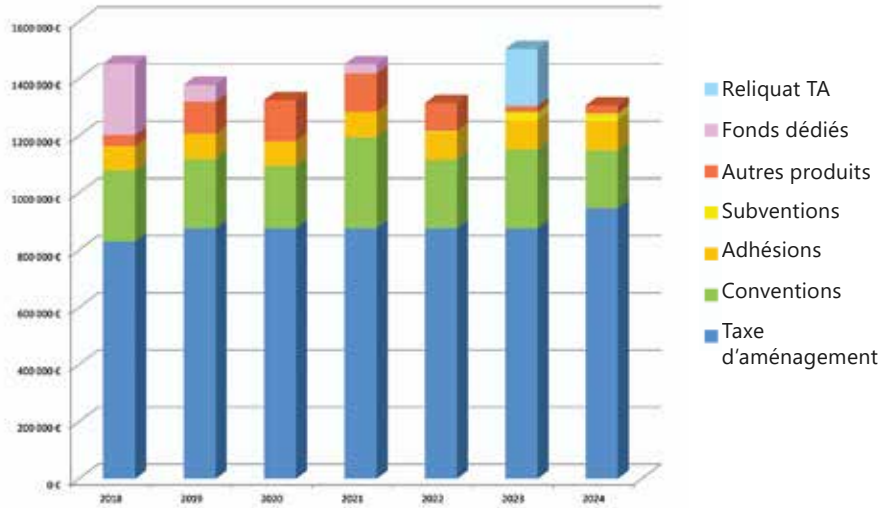

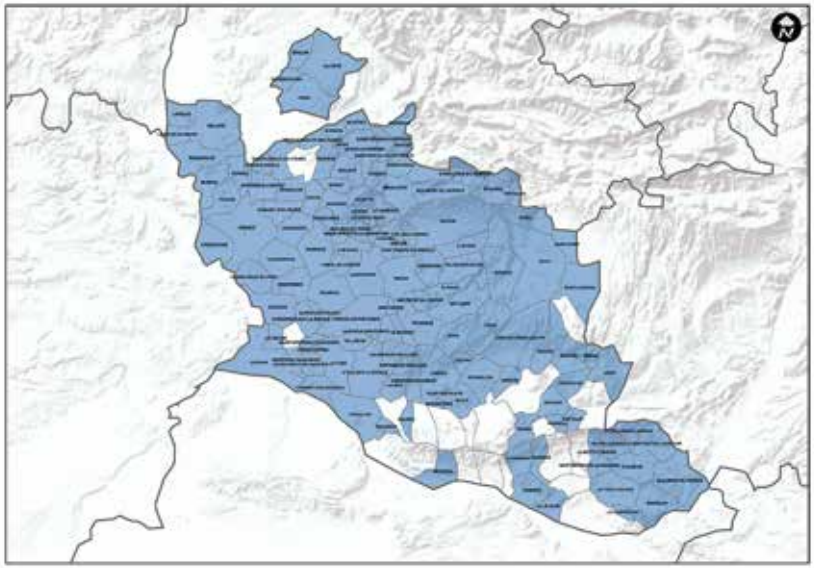

131 communes adhérentes au CAUE de Vaucluse

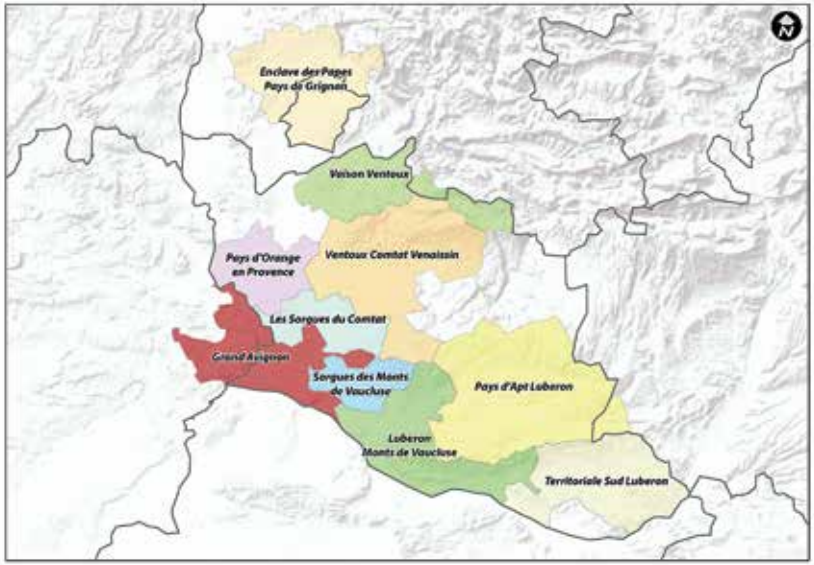

10 intercommunalités adhérentes en 2024

2024 en QUELQUES CHIFFRES

118 communes disposent de l'assistance architecturale du CAUE

31 communes disposent de l'assistance architecturale du Parc du Luberon, cofinancée par le CAUE

160 adhérents au CAUE, dont :

- **131** communes
- **10** intercommunalités ou syndicats de communes

9 933 dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme ont fait l'objet d'une fiche avis *

2 469 pétitionnaires ont été rencontrés dans leur commune *

21 conventions de permanences supplémentaires d'assistance architecturale ont été établies

26 conventions de mission d'accompagnement ont été établies avec les collectivités

**PNRL inclus*

3 PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DÉVELOPPEMENT DURABLE

De par sa mission de service public, le CAUE accompagne dans la durée les collectivités dans la définition d'orientations d'aménagements et de développement à moyen ou à long terme. Ainsi, outre l'accompagnement de divers projets intercommunaux, l'appui à l'élaboration de chartes ou à la labellisation de territoires offre un cadre spatial et temporel cohérent à la mise en œuvre de politiques d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

PROJET DE CRÉATION DU CHEMIN DU GRAND TOUR DES COLLINES DU PATY À CAROMB

Les 265 hectares des Collines du Lac du Paty à Caromb sont labellisés Espace Naturel Sensible depuis 2009 par le département. Le CAUE de Vaucluse a rédigé le deuxième plan de gestion 2019-2023 du site et a accompagné la commune de Caromb sur le suivi et la mise en œuvre de celui-ci. Ce plan de gestion portait notamment sur l'amélioration de l'accueil du public. Parallèlement à cette mission, le CAUE a accompagné la commune de Caromb sur le projet de chemin du Grand Tour des Collines du Paty au départ du centre du village. Le projet de 51 634 € a bénéficié des financements du FEADER (48%), de la Région (22,4%) et du Département (9,6%).
Outre le barrage et le lac du Paty, le site possède un riche patrimoine bâti et naturel mais également un grand intérêt paysager avec ses nombreux points de vue sur le mont Ventoux, les Dentelles de Montmirail et la plaine Comtadine. Le sentier pédagogique d'une longueur de 11 km a pour objectif de relier les différents points d'intérêts des collines et s'articule autour de cinq sites aménagés : le cabanon de Canto Rigau, le site du crash de l'avion postal, la chapelle du Paty, le lac du Paty et le manoir de la Pré Fantasti.
Le CAUE a principalement fait des propositions sur l'installation de mobilier et notamment sur les aménagements autour du site du manoir de la Pré Fantasti avec :
• L'aménagement d'un théâtre de verdure s'intégrant dans le front de taille des anciennes carrières des Peirières, face au manoir et aux Dentelles,
• L'aménagement autour du manoir avec élargissement de l'emmarchement de pierre permettant d'accéder à la Pré Fantasti, installation de mobilier, reprise du sentier, ouverture du milieu, etc. Dans le long terme, les terrasses en pierres sèches seront restaurées avec la plantation d'un verger expérimental.
Les travaux ont été effectués et l'inauguration aura lieu en mai 2025.

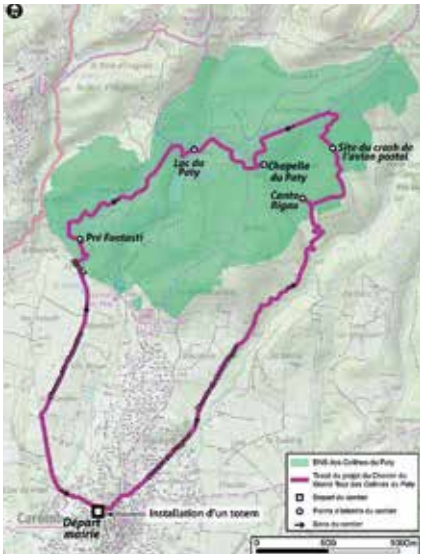

Le sentier des Coupinottes

Vue sur le lac du Paty

Aménagement du théâtre de verdure intégré dans les Carrières des Peirières

PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jean-Claude Braquet, adjoint et Valérie Michelier, Maire de Caromb

LE POINT DE VUE

Valérie MICHELIER
Maire de Caromb

Labellisées « espace naturel sensible », les collines du Paty possèdent un environnement et des éléments patrimoniaux exceptionnels.

Grâce a des nouvelles acquisitions foncières, l'équipe municipale a souhaité créer un itinéraire pédestre , " Le grand tour des collines du Paty ", qui relie ces trésors et leur histoire : le cabanon de Canto Rigau, où les habitants de Caromb et les enfants des écoles participent chaque année aux olivades citoyennes pour produire l'huile d'olive municipale, le site de l'accident de l'avion postal qui retrace cet événement de 1934, la magnifique chapelle du Paty rénovée, le lac et sa guinguette, le manoir « hanté » de la Pré Fantasti, les carrières de pierre et le nouveau théâtre de verdure. L'olivier est le fil conducteur du sentier, qui forme une boucle de 11 km au départ du parking de la salle des fêtes, au centre du village. (niveau moyen)

Le CAUE et la commune ont déjà une longue histoire ensemble puisqu'il nous accompagne depuis plus de 10 ans, dans la réalisation d'aménagements pour la préservation des collines du Paty .

Pour la création de ce parcours en particulier, le CAUE a pu aider les élus à faire des choix grâce à la réalisation de croquis avec diverses suggestions d'aménagements, de nombreux conseils pour les matériaux et les essences à privilégier.

Bénéficier de leur expertise en matière de paysage est un atout parce que notre volonté, de partager nos richesses, raconter notre histoire, accueillir les visiteurs sans dénaturer, a été respectée grâce à un aménagement minimaliste, naturel mais efficace.

Un résultat que je vous invite à découvrir afin de profiter du bien être que procurent nos collines.

D'autres **MISSIONS** menées en **2024**

- Cabrières d'Avignon : accompagnement préalable d'un plan de déplacement communal
- Châteauneuf-de-Gadagne : accompagnement préalable à la réalisation
- Velleron : accompagnement ENS des Collines de Velleron

- Epage bassin Sud-Ouest mont Ventoux : accompagnement ENS des Confines à Monteux
- Syndicat d'énergie vauclusien : élaboration d'une base de données identifiant les opportunités foncières pour l'installation de dispositifs photovoltaïques
- Syndicat de la Via Venaissia : accompagnement technique du syndicat

*Programme d'**ACTIONS** **2025***

- Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse :
** accompagnement dans le cadre de l'aménagement d'une passerelle et un cheminement piéton sur la commune de Fontaine de Vaucluse, Hameau de Galas*
** reconduction OGS de Fontaine de Vaucluse*
- Syndicat de la Via Venaissia : poursuite de l'accompagnement technique du syndicat

4 URBANISME

En charge d'accompagner l'application des règlements d'urbanisme au quotidien, le CAUE se doit également d'être présent en amont pour assister les communes dans les différentes phases d'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En relation avec les services de l'État ainsi qu'avec les bureaux d'études accompagnant les collectivités, le CAUE peut ainsi apporter un autre regard sur les perspectives d'évolutions urbaines et paysagères de ces territoires, notamment au regard des problématiques climatiques.

ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DU TÉNEMENT DE LA BALMÉENNE À BEAUMES-DE-VENISE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN

La Balméenne est une coopérative agricole & oléicole située au cœur du village de Beaumes de Venise, en continuité de la place du marché, à proximité de la mairie, de l'église et de la fontaine XVII^{ème} siècle. La coopérative s'apprête à déménager et laisse vacant ce large tènement en centre bourg.

La situation centrale et emblématique de ces bâtiments, située en périmètre de protection de l'Architecte des Bâtiments de France, conduit à interroger la programmation à venir et les interactions avec les espaces publics du centre bourg, le long de la ripisylve de la Salette.

La mairie est particulièrement attentive à la reconversion à venir de cet ilot stratégique et de nombreux projets sont déjà en cours aux alentours de cet espace : entre autres, le parvis devant la mairie, un projet d'extension de la maison médicale...

La Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin a souhaité l'accompagnement du CAUE pour co-construire une programmation en accord avec les enjeux urbains, patrimoniaux, paysagers et environnementaux des lieux.

- à l'échelle du bâtiment : il s'agit de garantir une répartition d'usage entre la collectivité et les acteurs privés. En particulier, plusieurs entreprises sont intéressées pour y installer leurs locaux. De son côté, la mairie projette un espace mixte caveau de vignerons, restauration, artisanat & salle de séminaire. La collectivité est en attente de scénarios capacitaires permettant la compatibilité de ce fonctionnement d'ensemble.
- à l'échelle du centre bourg : cette reconversion mobilise de nouveaux usages ce qui conduit à projeter une revitalisation des espaces publics : quel nouveau fonctionnement d'ensemble, quel projet paysager, quel accès à la ripisylve de la Salette ? ou situer les stationnements ?

La première étape a été d'établir une étude capacitaire ; il s'agit d'identifier les surfaces à disposition, les surfaces à purger et les surfaces à neutraliser parce que concernées par le PPRI.

Il en ressort plus de 2000 m^2 de surfaces disponibles.

Il s'agit ensuite de répondre et valider les intuitions de programmation.

Plusieurs invariants de projet sont ainsi retenus :

- Deux façades sont ainsi à valoriser, l'une ouvrant sur le parvis d'accueil, l'autre sur la Place du Marché.
- Des volumes « capables » sont identifiés, permettant d'abriter différents fonctionnalités selon le montage opérationnel.
- le cœur d'ilot sera à valoriser : désimperméabilisation et nouveaux usages.

Les variables de programmation sont aussi à interroger :

- quelle sera la porosité du tènement sur les voiries et les espaces publics ?
- quelle sera la capacité de stationnement proposer à l'intérieur du tènement ?
- quelle sera la complémentarité des programmes entre collectivité et porteurs privés de projet ?

Coopérative de la Balméenne

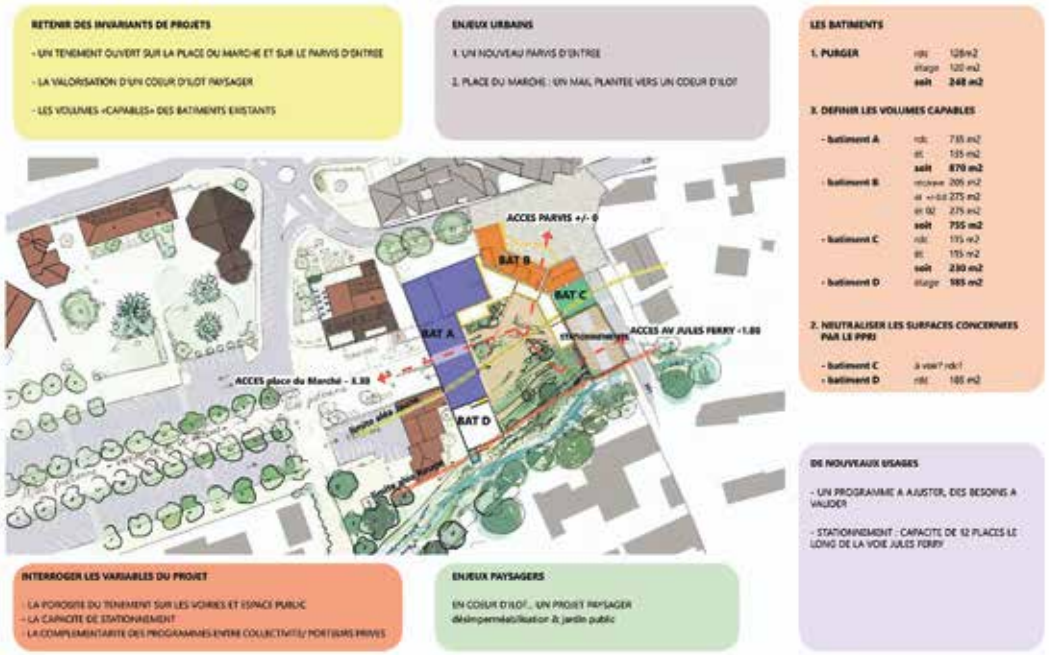

Proposition de programmation spatialisée

D'autres **MISSIONS** menées en **2024**

- Aubignan : accompagnement dans le cadre de la démolition d'un îlot en cœur de village
- Gordes : carnet de recommandations devantures et terrasses
- Roussillon : Orientations de développement du hameau des Huguets, en partenariat avec Vaucluse Ingénierie
- Valréas : Cahier de recommandations architecturales

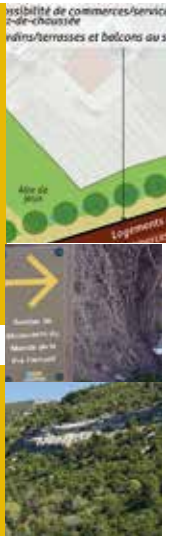

*Programme d'**ACTIONS** **2025***

- *Mornas : cahier de recommandations architecturales*

5 AMÉNAGEMENTS d'ESPACES PUBLICS

Le CAUE accompagne traditionnellement les maîtres d'ouvrage publics pour s'assurer d'une approche qualitative dans l'élaboration de leurs programmes d'aménagement urbain.
L'élaboration d'un programme qui peut s'appuyer sur un processus de concertation consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du lieu.
Une fois l'enveloppe budgétaire prévisionnelle arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

ACCOMPAGNEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS, LA MOTTE-D'AIGUES

La Motte d'Aigues est un village du Sud Luberon bâti sur un petit relief autour de l'église et du temple. Le CAUE de Vaucluse avait accompagné la commune sur deux précédentes études en 2021, l'aménagement d'un parc public intergénérationnel dont la conception a été réalisée en 2023 par l'agence de paysage APIC pour un montant total des travaux de 584 000 € et sur la requalification des abords de la mairie et de l'école dans le bas du village dont les travaux vont débuter en 2025 avec la requalification des aires de stationnement.

En continuité de ces réflexions, la municipalité a souhaité poursuivre avec la requalification du haut du village sur plusieurs sites :

• La Place du Temple, dans le centre ancien, est utilisée principalement pour le stationnement. Le temple, patrimoine important de l'histoire des Vaudois du Sud Luberon manque de mise en valeur. Il accueille des manifestations culturelles.

L'orientation d'aménagement retenue propose une requalification de l'espace public en place de village provençale avec une piétonnisation partielle de la place, une désimperméabilisation sur environ 1/3 de la superficie de la place et une végétalisation avec des arbres de haute-tige et des massifs, offrant un îlot de fraîcheur aux habitants. Le dénivelé de la place sera traité avec des murets et un large emmarchement en pierre mettant en valeur le parvis du temple. Le stationnement sera supprimé, hormis deux places de stationnement PMR.

• La création d'une aire de stationnement pour reporter le stationnement occupant actuellement la Place du Temple. Cet espace boisé au fort dénivelé est déjà utilisé en poche de stationnement avec quelques places sauvages. La proposition retenue est l'aménagement de deux plateaux de stationnement avec environ 22 places perméables et ombragées.

• La sécurisation des cheminements piétons entre le haut du village, l'aire de stationnement et le bas du village occupé par les services publics. Le choix a été fait de limiter à 30 km/h la montée au village avec la création d'un trottoir sécurisé et de créer une zone de rencontre limitée à 20km/h dans les ruelles du vieux village.

- La liaison entre le haut et le bas du village avec l'aménagement d'un escalier, d'une ruelle végétalisée et d'un plateau traversant. L'aire de stationnement du bas du village sera également plantée d'arbres d'ombrage et ses accès piétons et véhiculés seront améliorés pour la rendre plus attractive.

Le coût total des aménagements a été estimé à environ 650 000€ HT, avec des subventions espérées. La Communauté territoriale du Sud-Luberon COTELUB accompagne la commune pour l'appui en ingénierie et pour le choix de la maîtrise d'œuvre par un paysagiste-concepteur mandataire. Le début des travaux est prévu pour l'été 2025 et s'étaleront jusqu'au premier semestre 2027.

Orientations d'aménagement pour la place du Temple

LE POINT DE VUE

Camille DOLEAN
Cheffe de projet développement territorial à COTELUB

La commune de La Motte d'Aigues possède une organisation urbaine singulière sans centralité propre et traversée par une Départementale au trafic important séparant le haut du village (centre ancien) du bas avec ses commerces et services. Malgré son dynamisme démographique, la commune connait une déperdition de son centre ancien.
Pour faire face à ces enjeux de revitalisation, la commune de La Motte d'Aigues a pour projet de s'engager dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) portée à l'échelle de la Communauté de Communes Sud Luberon.
C'est dans ce contexte que nous avons sollicité le CAUE. L'accompagnement visait la réalisation d'orientation d'aménagement des espaces publics dans un objectif de redynamisation du centre ancien, de valorisation du patrimoine bâti, de sécurisation des espaces, de connexion entre le bas et haut du village tout en répondant aux enjeux de transition climatique.
Le travail du CAUE est un véritable outil d'aide à la décision et au lancement de projets concrets. Outre leur professionnalisme, la disponibilité et la relation de confiance caractérisent leur partenariat comme incontournable pour nos communes rurales.
C'est un véritable plaisir de faire appel à leurs services.

Vue actuelle de la place du Temple

Profil de principe pour l'aménagement d'une liaison entre le haut et le bas du village

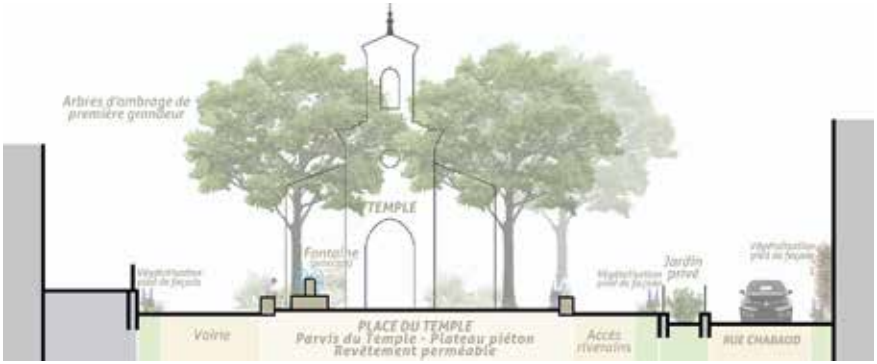

Profil de principe pour l'aménagement de la place du Temple

D'**autres MISSIONS** menées en **2024**

- Aubignan : orientations d'aménagement îlot cœur de ville rue Colombier
- Fontaine de Vaucluse : dispositif 50 000 arbres
- Gignac : entrée de village
- Lagarde Paréol : végétalisation de la cour de récréation de l'école élémentaire, synthèse des ateliers participatifs
- Mornas
  - étude préalable à l'aménagement d'une aire de jeux pour adolescents,
  - accompagnement dans le cadre de la co-conception à la végétalisation de la cour de récréation de l'école Françoise Dolto.
- Sault : accompagnement dans le cadre de l'aménagement du parvis de l'espace du Moulin des Aires
- Séguret : aménagement de l'aire de stationnement du Terron
- Le Thor : accompagnement pour le réaménagement de l'aire de stationnement des frères Linsolas
- Vaugines : continuité de l'étude de programmation dans le cadre de l'aménagement des abords de l'église Saint-Barthélémy, cahier des charges architecte-paysagiste

*Programme d'**ACTIONS** **2025***

- Bédoin : accompagnement dans le cadre de la concertation et de la co-conception à la végétalisation de la cour de récréation des écoles

- Le Barroux : aménagement des abords de la salle des gîtes

- Lagnes : accompagnement dans le cadre de l'aménagement de la place de la mairie

- Mornas : accompagnement dans le cadre de la concertation et de la co-conception à la végétalisation de la cour de récréation de l'école Françoise Dolto

- Saint-Didier : accompagnement pour la rédaction d'un cahier des charges pour la création d'un parc public

- Sérignan-du-Comtat : accompagnement dans le cadre de la végétalisation de la cour du centre de loisirs

- Le Thor : accompagnement dans le cadre de la concertation et de la co-conception à la végétalisation de la cour du collège du Pays des Sorgues

6 CONSTRUCTION et AMÉNAGEMENT de BÂTIMENTS PUBLICS

Selon le principe qu'il ne peut exister de bon projet que s'il existe un bon programme, le CAUE joue un rôle essentiel dans la définition, par les maîtres d'ouvrage publics, de leurs programmes de réhabilitation, d'extension ou de construction d'équipement.
L'élaboration d'un programme constitue ainsi un moment de débat riche et précieux pour l'avenir du projet et sa qualité finale. Il consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du site. C'est sur cette base qu'est construit le programme architectural, accompagné de son volet technique. Une fois l'enveloppe budgétaire arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

RECONVERSION DE L'ANCIENNE USINE D'EMBOUTEILLAGE À LAURIS

Le caractère majestueux de ce village perché se traduit par la topographie remarquable du site et grâce à la préservation d'un pied de falaise arboré au service d'un cœur historique ancré sur son rocher calcaire. Véritable carte postale, le village de Lauris, son centre ancien avec son château, ses constructions de pierres sèches, ses toits en tuiles et ses terrasses, offre ainsi aux habitants et aux visiteurs un paysage authentique qui marque, tel un signal, l'entrée dans la plaine cultivée et irriguée de la Durance.

L'écrin de verdure préservé qui s'étend sous le château ; Le Grand Jardin, souligne la majesté du lieu et offre un dialogue paysager sensible entre le bas et le haut du village.

C'est sur ce site même du Grand Jardin jusqu'au premiers canaux d'irrigation, en contrebas du village que et en connexion directe avec les terrasses du château, que l'usine Ravoire s'est implantée. Le site bénéficie d'un emplacement privilégié à l'interface entre le bas et le haut du village mais aussi propose une véritable vitrine et porte d'entrée sur la commune grâce à un positionnement stratégique et facilement accessible depuis la D973, itinéraire routier qui longe la Durance entre Avignon et Pertuis.Il se compose actuellement d'un vaste terrain plat en pied de colline, occupé par plusieurs bâtiments, dont une vieille usine d'embouteillement, en vacances pour la plupart.

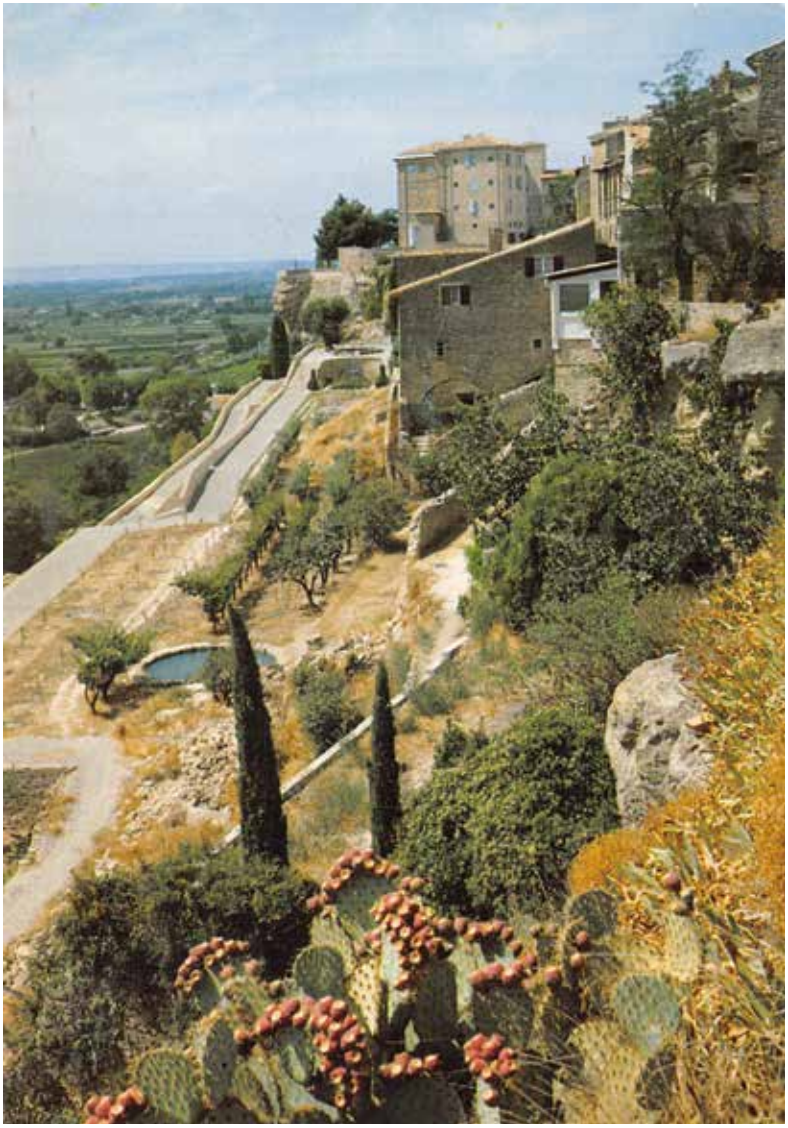

Jardin conservatoire des plantes tinctoriales de Lauris

L'intérêt de cet espace réside dans le dialogue entre le haut et le bas de Lauris, et le dialogue entre le cœur historique, l'ensemble de terrasses et jardin intermédiaire et l'ancien site des usines dans la plaine.

L'enjeu est ici de réussir la mutation du site, programmation à venir en adéquation avec de nouveaux usages en cohérence avec une intégration urbaine, patrimoniale, paysagère et architecturale.

L'accompagnement a été mené par le CAUE et le Parc Naturel Régional du Luberon, en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Château de Lauris

Usine d'embouteillage de Lauris

D'autres **MISSIONS** menées en **2024**

- Buisson : programmation cabinet libéral et de logement

-La Roque-sur-Pernes : aménagement du pôle plateau

- Saint-Romain-en-Viennois : assistance à la décision de l'installation d'une bibliothèque municipale et de locaux associatifs

- Sarrians : requalification du bâtiment de l'ancienne école, en partenariat avec Vaucluse Ingénierie

- Savoillans : projet création d'une halle marchande bâtiment ancienne école

- Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin : espace public et faisabilité sur bâtiment existant

*Programme d'**ACTIONS** **2025***

- Bollène : collège Boudon (dans le cadre de la convention cadre CAUE/ Département

- Le Barroux : programmation de la salle des fêtes, de la bibliothèque et d'un ancien logement

- Fontaine-de-Vaucluse : accompagnement sur le devenir du bâtiment Condorcet

- Murs : programmation du bâtiment de la Cure

- Mirabeau : salle des fêtes (avec parking en sous-sol)

- Mirabeau : étude de déplacement de la mairie

7 PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE BÂTI

Le Département recèle un important patrimoine historique, protégé ou non, ce qui en fait un des éléments essentiels de son attractivité. Aux côtés des services du Département ou de l'État (DRAC, UDAP), le CAUE accompagne les collectivités dans leurs projets de conservation, réhabilitation de différents édifices d'intérêt architectural ou historique.

CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES À VALRÉAS

En 2024, la commune de Valréas a entrepris une démarche ambitieuse, celle-ci passe par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat patrimoniale dont le périmètre s'étend sur le centre ancien et les faubourgs, et d'un dispositif d'aide financière à la réhabilitation des façades. La commune mène également une réflexion sur la création d'un Site Patrimonial Remarquable.

Valréas a souhaité valoriser le pôle d'attraction que constitue ce périmètre OPAH et souhaite maintenir une vigilance quant au respect de la qualité architecturale et urbaine. Ainsi, la commune a fait appel au CAUE pour la rédaction d'un cahier de recommandations, document pédagogique illustré permettant de diffuser les bonnes pratiques en matière de travaux d'entretien et de restauration du bâti.

Le CAUE a réalisé plusieurs livrets thématiques, permettant de répondre à nombre de sujets sur la question de l'aspect des façades et des toitures, afin de répondre à l'enjeu fondamental de la préservation et la mise en valeur de la commune.

Cette mission a été réalisée avec le soutien de Petites Villes de Demain et en étroite collaboration avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

Extraits du carnet de recommandations

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE BÂTI

Le CAUE accompagne également la commune sur des sujets patrimoniaux majeurs : Château de Simiane, Église Notre-Dame-De-Nazareth, pour la réalisation de cahier des charges visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine communal.

Extrait du carnet de recommandations

LE POINT DE VUE

Guillaume JALAD, SOLIHA

SOLIHA mène depuis quelques mois l'animation de l' Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Valréas sur un périmètre correspondant au centre-bourg et ses faubourgs immédiats. Ainsi le périmètre de l'OPAH-RU représente 31,6% du parc de logements de la commune, soit 1 600 logements et comprend le noyau historique patrimonial, le bâti de part et d'autre du tour de ville ainsi que le départ de l'avenue du Maréchal Foch, du faubourg Saint-Jean et de la route de Nyons. Cette opération est menée avec les partenaires institutionnels et financiers que sont l'Etat, l'ANAH, la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et le Conseil départemental de Vaucluse. Les principales problématiques mises en avant lors de l'étude pré-opérationnelle ont permis d'identifier un nombre important de logements dégradés et de logements vacants dans le centre ancien, un bâti ancien peu ou mal réhabilité et qui présente une qualité énergétique souvent médiocre, des ménages avec des revenus très modestes dont le logement représente un taux d'effort important, une population de plus de soixante ans importante dont l'enjeu réside dans le maintien à domicile, et la présence d'immeubles qui présentent un intérêt architectural et patrimonial qu'il convient de mettre en valeur.

Lors de nos permanences, nos conseillers font usage du carnet de recommandations architecturales et travaillent régulièrement avec les architectes-conseil du CAUE pour concilier les objectifs de performance énergétique attendus en considération de la valeur patrimoniale du bâti ancien. Ce travail collaboratif permet répondre au mieux à toutes les problématiques, en mettant au point des solutions « sur-mesure ».

D'autres **MISSIONS** menées en **2024**

- Blauvac : projet de réfaction de toiture de l'église
- Gordes : assistance à la mise en place d'un marché, dans le cadre des travaux de restauration sur l'église -Firmin
- Modène : accompagnement pour la restauration de l'église Notre-Dame des Liesses
- Uchaux : accompagnement pour la mise en place d'une consultation pour la restauration du logis du garde du Castellas
- Valréas : église de l'ancien couvent des Cordeliers - Théâtre du Rond-Point - assistance d'un prestataire qualifié pour la réalisation d'une étude technico-patrimoniale de l'établissement
- FDACV : 8 dossiers

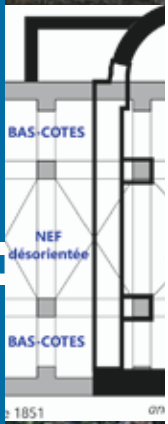

*Programme d'**ACTIONS** **2025***

- *Crillon-le-Brave : réfection du Monuments aux morts*
- *Fontaine-de-Vaucluse : étude de la Chapelle André, face au Château*
- *Mornas : carnet de recommandations architecturales*
- *Murs : programmation du bâtiment de la Cure, en partenariat avec Vaucluse Ingénierie*
- *Venasque : charte chromatique restauration bâti extérieur*
- *Vitrolles-en-Luberon : église paroissiale Saint-Etienne, restauration des statues*

8 PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL

Si la nature et l'héritage humain sont des ressources que chacun s'accorde à devoir préserver, les moyens nécessaires à leur protection et leur valorisation ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre. C'est pourquoi le CAUE intervient en appui auprès des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels d'intérêt écologique ou paysager le plus souvent en lien avec le Département de Vaucluse.

INTERVENTION PÉDAGOGIQUE, ESPACE NATUREL SENSIBLE DES PLÂTRIÈRES

L'Espace Naturel Sensible des Plâtrières couvre approximativement 183 hectares sur les communes de la Roque-sur-Pernes, l'Isle-sur-la-Sorgue et Pernes-les-Fontaines. Le site est caractérisé par un relief collinaire majoritairement couvert de boisement de Pin d'Alep ponctué par des secteurs ouverts correspondant à d'anciennes carrières d'exploitation du gypse.

Ce site possède un patrimoine naturel (faune, flore, habitats naturels), industriel, agricole et géologique remarquable à découvrir mais aussi à préserver.

Extrait de la plaquette sur l'ENS des Plâtrières

En 2024, pour la quatrième année consécutive, l'équipe pédagogique du Collège Jean Bouin de l'Isle-sur-la-Sorgue, conduite par Janet Ghidi, professeure d'EPS, a réitéré son programme pluridisciplinaire autour de l'Espace Naturel Sensible des Plâtrières.

Ainsi une classe de 5ème a pu découvrir le site en pratiquant des sorties et des ateliers en adéquation avec le programme scolaire : Sortie vélos/EPS, Land Art et Photographies/ Arts plastiques, Découverte de la faune et la flore/SVT, etc.

LE CAUE de Vaucluse, comme chaque année, a animé une de ces sorties consistant a présenté le site des Plâtrières et les mesures de gestion dont il fait l'objet dans le cadre du dispositif ENS du Conseil départemental de Vaucluse. Dans le cadre de la convention le liant au Conseil départemental, le CAUE assiste les communes de la Roque-sur-Pernes, Pernes-les-Fontaines et l'Isle-sur-la-Sorgue dans le suivi et la mise en œuvre du programme d'actions du plan de gestion de ce site depuis 2017.

La sortie était co-animée par l'association Saint Antoine Défense de l'Environnement, présidée par Georges Olivier, association particulièrement investie dans la préservation du site.

Présentation du site depuis un point de vue dominant

Deux autres sorties sont animées par France Nature Environnement et François Vachet, apiculteur amateur.

Le programme est reconduit pour l'année 2025.

Fours à plâtre de Fontblanque

Visite des fours de Fontblanque et explication de leur fonctionnement

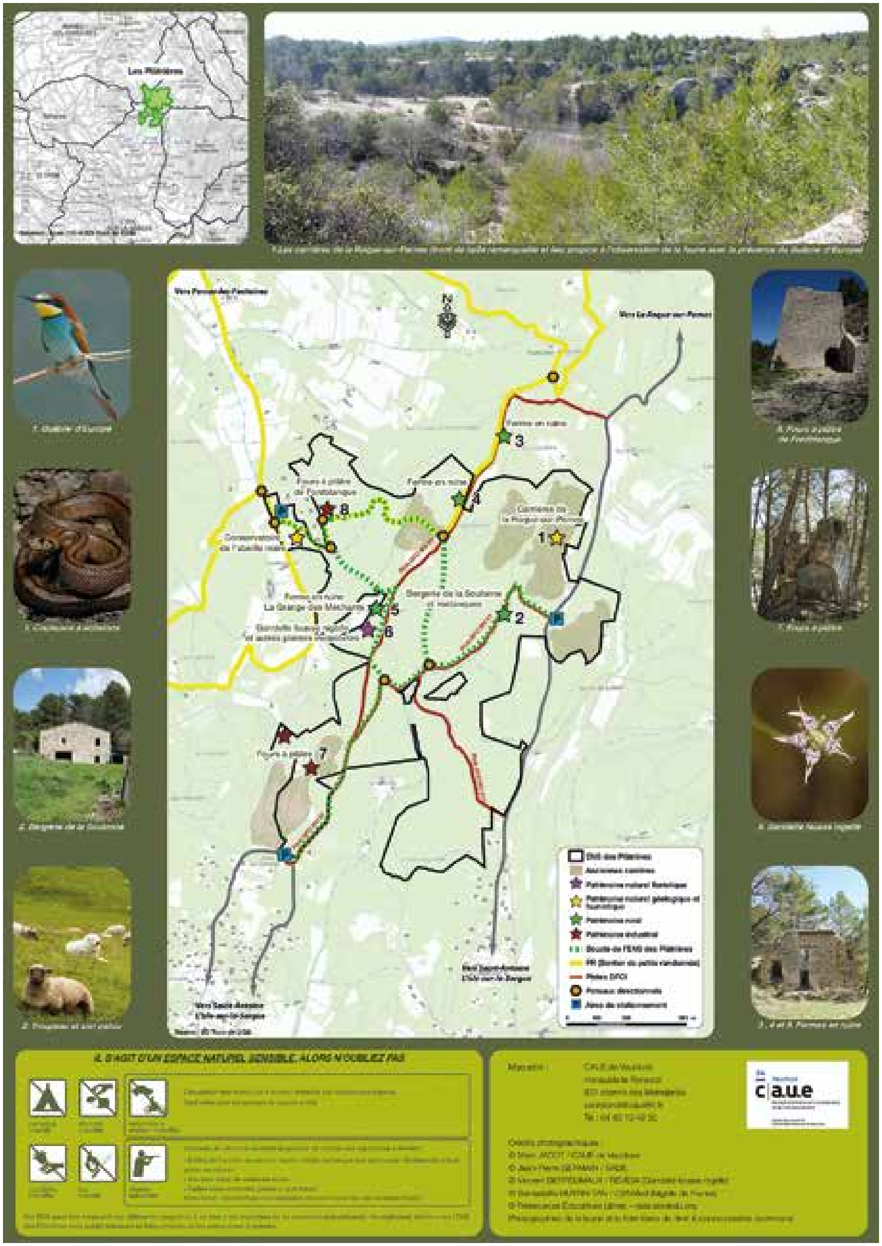

Extrait de la plaquette sur l'ENS des Plâtrières

D'autres **MISSIONS** menées en **2024**

- Caromb : ENS du Paty

- EPAGE du bassin sud-ouest du Mont Ventoux : ENS des Confines à Monteux

- Conseil départemental de Vaucluse : charte signalétique des ENS

*Programme d'**ACTIONS** **2025***

- Gordes : ENS Les Gorges de Véroncle

- Velleron : accompagnement pour le projet d'Espace Naturel Sensible des Collines de Velleron

- Conseil départemental de Vaucluse : accompagnement pour le projet d'Espace Naturel Sensible des Collines de Velleron

- Conseil départemental de Vaucluse : prise en compte du paysage et de la biodiversité dans les projets routiers

- Conseil départemental : bilan départemental du schéma des ENS

9 SENSIBILATION et FORMATION

En accompagnement de ses missions d'assistance ou de permanence en mairie qui sont toujours assurées avec une approche pédagogique, le CAUE mène différentes actions de diffusion de la connaissance et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale auprès de différents publics. Les élus locaux et les professionnels sont toujours présents pour participer à ces moments d'échanges conviviaux élaborés en partenariat avec divers organismes régionaux ou départementaux.

PENSER L'EXISTANT, PANSER L'EXISTANT- Regards croisés autour du patrimoine et de la transition écologique

Dans le cadre du programme TransiPat initié en 2023 et porté par l'État en région, la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA a initié plusieurs groupes de travail, dont le GT Performances énergétiques dans les centres anciens, piloté par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Vaucluse, et auquel participe activement le CAUE de Vaucluse.

Ce groupe de travail a proposé deux livrables : une série de fiches-conseils réalisées par le CAUE 84 en 2023 et une journée d'étude à destination des professionnels en 2024.

Cette journée d'étude à vocation technique et culturelle a été organisée par le CAUE 84, financée par la DREAL PACA et co-pilotée par la DRAC PACA. Le comité de pilotage de cette journée était également animé par le CEREMA et Envirobat-BDM. Durant cette journée intitulée « ***PENSER L'EXISTANT, PANSER L'EXISTANT, Regards croisés autour du patrimoine et de la transition écologique*** », ont été proposées des tables rondes et des retours d'expériences de professionnels pour partager une l'expérience collective et quotidienne de la transition écologique en milieu patrimonial.

La matinée a été consacrée à des présentations et tables-rondes d'ordre plus général, alors que l'après-midi permettait de découvrir des retours d'expériences. Le public est venu nombreux (115 inscrits). Il était composé pour la moitié d'architectes. Les temps de convivialité et d'échanges ont été appréciés, de même que la variété des intervenants (opérateurs, accompagnateurs, organismes publics, architectes, entreprises...). Un sondage de satisfaction a permis de dégager différents points forts de la journée, mais aussi des pistes d'amélioration pour une éventuelle reconduction d'événements similaires.

L'ensemble du groupe de travail qui a préparé cette journée ainsi que le public présent a émis le souhait que ce type de journée soit reconduit à l'avenir, sur des thèmes liant patrimoine et écologie.

Extrait du compte rendu illustré de la journée organisée par le CAUE

D'**autres**
MISSIONS
menées en
2024

DDT : projets aménagements durables

Ateliers des démarches cours d'écoles

Table ronde « Patrimoine et transition écologique, sur l'invitation du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie Cavaillon-Coustelet-L'Isle-sur-la-Sorgue

Participation aux 15ème Rencontres euro-méditerranéennes : terre Vivante, Terre nourricière, organisées par Volubilis

Participation aux ateliers de Bénézet organisés par Ville d'Avignon

Monteux : journée sur les cours d'écoles, en partenariat avec l'ARBE, l'AURAV

Journée interéquipes PNRs, UDAP, AURAV, DDT

SCOT Cavaillon Coustellet Isle-sur-la-Sorgue : intervention à la table ronde « Patrimoine et transition écologique »

DRAC : Observatoire CAUE

Journée de rencontre su Bassin Rhôdanien

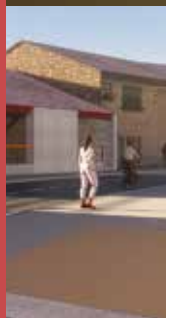

Programme
*d'**ACTIONS***
2025

Journée NOUVEAUX DESS(E)INS DES PERIURBAINS, organisées par l'AURAV

Participation au Plan départemental de l'Habitat 2

Participation aux ateliers « Logement abordable » organisé par Vaucluse Ingénierie

Journées Nationales de l'Architecture en partenariat avec la Ville d'Avignon

Journées européennes du Patrimoine en partenariat avec la Ville d'Avignon

Inscription du CAUE de Vaucluse à l'Observatoire National des CAUE

En partenariat avec l'ARBE :

Rencontres territoriales et partenariales biodiversité et transition écologique, une opportunité pour votre projet de mandat

Labels Territoires durables, une cop d'avance, « Territoires engagés pour la Nature »

10 JURYS et COMMISSIONS

En accompagnement de ses missions d'assistance ou de permanence en mairie qui sont toujours assurées avec une approche pédagogique, le CAUE mène différentes actions de diffusion de la connaissance et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale auprès de différents publics. Les élus locaux et les professionnels sont toujours présents pour participer à ces moments d'échanges conviviaux élaborés en partenariat avec divers organismes régionaux ou départementaux.

MISSIONS menées en 2024

JURYS :

- Mazan : Gymnase
- Pernes-les-Fontaines : crèche
- Saint-Hippolyte-le-Graveyron : Bistrot de Pays
- Communauté de communes Vaison Ventoux : pôle culture jeunesse
- Centre hospitalier de Montfavet : unité « autisme complexe »
- La Tour d'Aigues : aménagement de la place Jean Jaurès

COMMISSIONS :

- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)
- Villes et Villages fleuris : jury départemental et remise des Prix à l'Hôtel de Ville de Pernes-les-Fontaines
- Jardins remarquables : groupe de travail
- Parc+
- Commission locale Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) : L'Isle-sur-la-Sorgue, Pernes-les-Fontaines et Orange
- Commission Technique Collège Voltaire à Sorgues

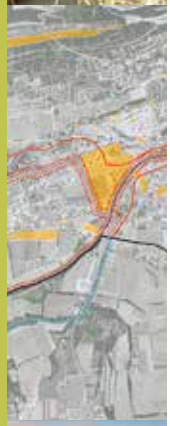

11 ASSISTANCE ARCHITECTURALE

Le conseil architectural auprès des maîtres d'ouvrage et des collectivités territoriales constitue le cœur de métier des CAUE. Depuis sa création, le CAUE de Vaucluse assure pleinement cette mission de service public aux côtés du Parc naturel régional du Luberon, délégataire, dans la quasi-totalité des communes du Département. Ces rencontres (a minima mensuelles) constituent toujours des moments forts de pédagogie et d'échange avec les particuliers, les professionnels, mais aussi les élus et les agents en charge de l'urbanisme dans les communes et intercommunalités.

L'ASSISTANCE ARCHITECTURALE DU CAUE

Depuis le 1er janvier 2022, les mairies doivent être en mesure de recevoir les demandes de permis de construire de manière dématérialisée. Un pétitionnaire peut ainsi saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, dans une démarche simplifiée et sans frais. Les communes de plus de 3500 habitants, outre la saisine par voie électronique, ont également l'obligation de disposer d'une « téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme ».
Le CAUE, soucieux d'un service de proximité en communes, s'est adapté à cette nouvelle pratique et propose également aux communes de télétransmettre leurs dossiers pour les traiter à distance. Les conseillers en architecture du CAUE restent également disponibles pour rendre le service en se rendant sur place, et continuent d'assurer les rendez-vous physiques avec les porteurs de projets.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

Le CAUE délègue au Parc la mission d'assistance architecturale sur une partie de son territoire. Celle-ci est effectuée par des architectes conseillers.
Des réunions de coordination sont programmées régulièrement et notamment avec les services de l'Etat (UDAP) pour s'assurer d'une bonne cohérence des avis.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Face aux enjeux climatiques, il est indispensable d'adapter l'habitat ancien aux exigences de confort et règlementaires actuels, qu'il s'agisse de confort thermique (d'hiver) comme de confort estival. Cette rénovation ne peut-être l'application normée de dispositifs industriels prédéterminés et doit s'adapter d'une part au comportement (hygrométrie, inertie) du bâti ancien et d'autre part au contexte patrimonial et paysager (la question de l'isolation par l'extérieur) de chaque projet.
à l'heure de l'accroissement des effets du dérèglement climatique, il est, pour nous, capital de préconiser aux porteurs de projet de dépasser tant les normes actuelles que les exigences des financeurs qui restent à notre sens bien insuffisantes pour affronter les dramatiques canicules à venir.
Pour cela, il est pour nous indispensable d'aborder cette question après visite sur place, avec une vision globale d'architecte sur chacun des projets.

*Programme d'***ACTIONS**

2024

- Assistance architecturale des communes
- Partenariat avec la DDT et l'UDAP
- Poursuite du conventionnement avec le PNRL pour le conseil architectural sur 31 communes
- Journée inter-équipes «Cultures communes» avec l'AURAV, l'UDAP, la DDT, les Parcs Naturels Régionaux Luberon et Ventoux et les architecte et paysagiste conseils de l'État

CARTE des SECTEURS

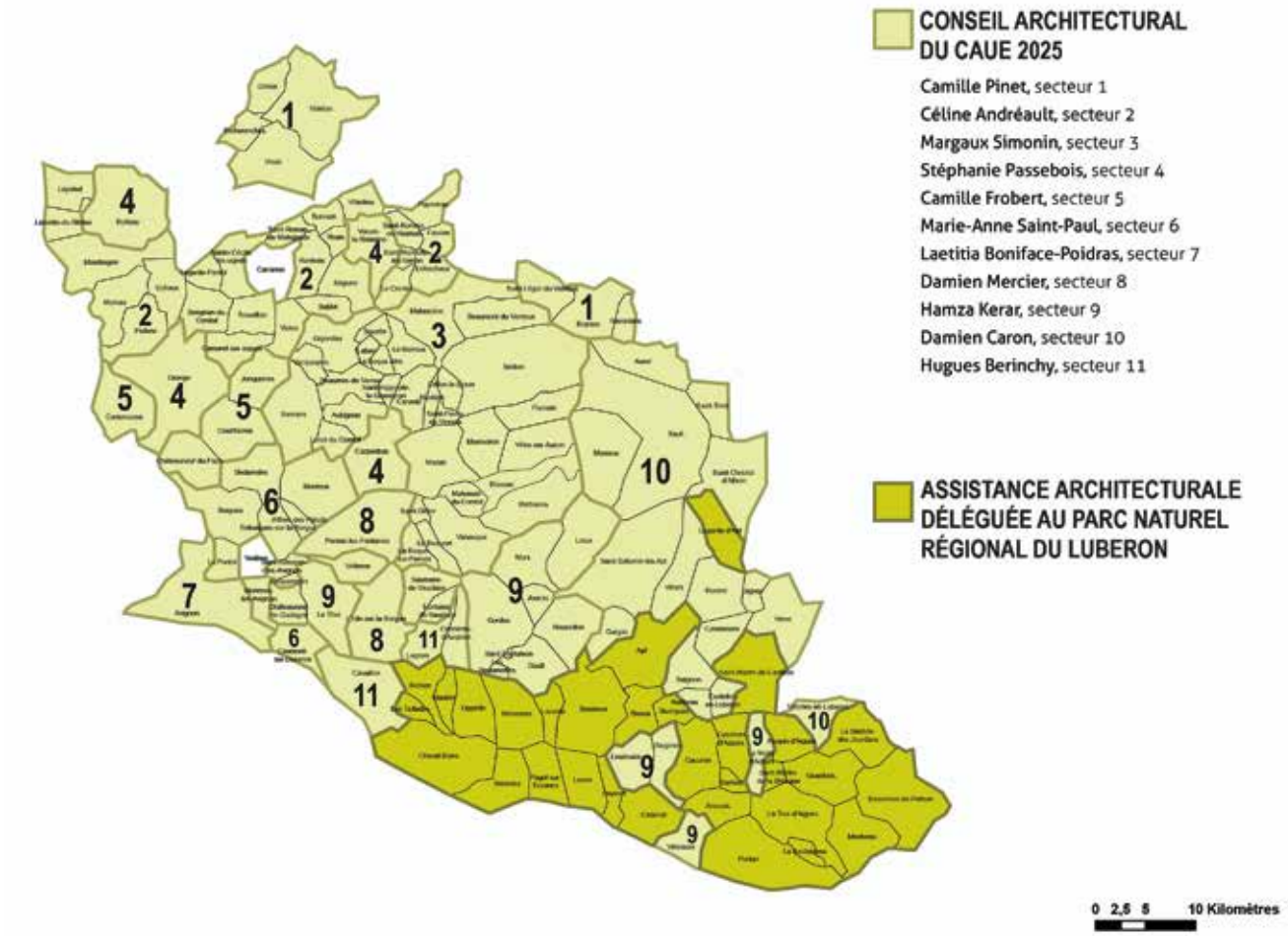

Carte de la répartition de conseil d'assistance architecturale au 1er avril 2025

Pour toute information, les sites :
www.caue84.fr ou www.parcduluberon.fr
vous donneront les références souhaitées.

BUREAU

Présidente :
Corinne Testud-Robert

Vice-Président :
Pierre Gonzalvez

Vice-présidente :
Noëlle Trinquier

Trésorier :
Alexandre Roux

ADMINISTRATION

Directeur :
Matthieu Lardière

Gestion et comptabilité :
Anne Charpentier

Secrétariat :
Sylviane Chaillon et
Claudine Noël

CHARGÉS D'ETUDES ET CHARGÉS DE MISSION EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Laetitia Boniface-Poidras, écoquartiers
Melvin Dupont, paysage et mobilité
Marc Jadot, espaces naturels et géomatique
Hamza Kerar, urbanisme et programmation
Marie Keraudren, paysage
Thomas Kleitz, OGS et paysage
Damien Mercier, patrimoine
Isabelle Rigaud, paysage
Marie-Anne Saint-Paul, accessibilité

ARCHITECTES CONSEILLERS

Céline Andréault
Hugues Bérinchy
Laetitia Boniface-Poidras
Damien Caron
Camille Frobert
Hamza Kerar
Damien Mercier
Marie-Anne Saint-Paul
Margaux Simonin
Stéphanie Passebois
Camille Pinet

84 Vaucluse
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement